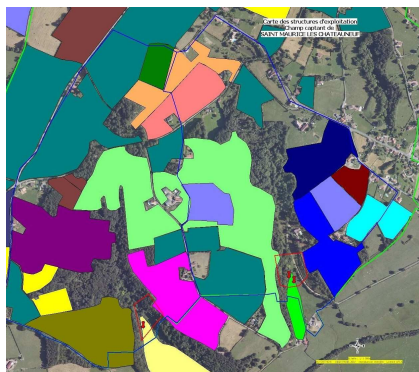


Vous mettez en place les périmètres de protection de vos captages



A différents moments de la procédure, **la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire** met ses compétences à votre service pour réaliser :

Diagnostic agri-environnemental

- | Identification des agriculteurs concernés
- | Caractérisation des pratiques agricoles
- | Connaissance des sols
- | Proposition de prescriptions adaptées

Chiffrage des indemnités

- | Calcul des indemnités dues aux agriculteurs et propriétaires



Contact : Carole LEMASSON

Service Agronomie-Gestion de l'Espace-Environnement

Tél : 03 85 29 56 54

Fax : 03 85 29 56 77

Mail : clemasson@sl.chambagri.fr

